

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

1/ Budget primitif 2009 – Budget principal

Dans le cadre de la loi de finance rectificative 2009, les collectivités locales peuvent demander par anticipation le versement du FCTVA 2010 pour l'année 2009.

Cette possibilité est soumise à la condition que les investissements inscrits au Budget primitif 2009 soient supérieurs à la moyenne des investissements inscrits dans les comptes administratifs 2005, 2006 et 2007.

La Ville d'Eybens répondant aux critères, le Maire a proposé au Conseil municipal d'apporter un amendement au budget primitif 2009.

Recettes investissement - FCTVA : 500 000 € (article 10222 FIN D999)

Dépenses investissement – Maison de l'Enfance Flandrus : 500 000 € (article 2313 PEC D625)

Le budget primitif 2009 est réajusté de la manière suivante :

Dépenses de fonctionnement : 18 282 550 €
Dépenses d'investissement : 18 624 630 €
Total dépenses : 36 907 180 €

Recettes de fonctionnement : 18 282 550 €
Recettes d'investissement : 18 624 630 €
Total Recettes : 36 907 180 €

Délibération adoptée par 26 voix et 3 abstentions

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

2/ Budget primitif 2009 – Budget annexe eau

Le budget primitif 2009 présenté ce jour, s'équilibre comme suit :

Charges d'exploitation	1 096 000 €
Dépenses d'investissement	331 970 €
Total Dépenses	1 427 970 €
Recettes d'exploitation	1 096 000 €
Recettes d'investissement	331 970 €
Total Recettes	1 427 970 €

Délibération adoptée par 26 voix et 3 abstentions

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baïetto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

3/ Budget primitif 2009 – Budget annexe ZA Vercors

Le budget primitif 2009 présenté ce jour, s'équilibre comme suit :

Charges d'exploitation	55 000 €
Dépenses d'investissement	31 700 €
Total Dépenses	86 700 €
Recettes d'exploitation	55 000 €
Recettes d'investissement	37 700 €
Total Recettes	86 700 €

Délibération adoptée par 26 voix et 3 abstentions

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

4/ Revalorisation 2009 des tarifs des services aux usagers

Le Conseil municipal décide d'appliquer à tous les services payants de la commune une revalorisation des tarifs égale à 1% (référence à l'indice INSEE des prix à la consommation hors tabac pour l'année 2008). Les règles d'arrondi suivantes s'appliquent : égal ou au dessus de 0,05 €, arrondi au dixième d'euro supérieur ; en dessous de 0,05 €, arrondi au dixième d'euro inférieur.

Ce principe de revalorisation est applicable pour toute l'année (jusqu'en février 2010) quelque soit la date d'application de l'augmentation des tarifs du service. Pour certaines tarifications spécifiques, une délibération particulière pourra être proposée.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

5/ Intégration des opérations d'assainissement dans le budget annexe de l'eau à compter de l'année 2009

La ville d'Eybens a transféré sa compétence assainissement des eaux usées à la communauté d'agglomération Grenoble Alpes Métropole (METRO).

Les règles de facturation et de recouvrement ont été déterminées par convention tripartite METRO -Ville d'Eybens – Société Dauphinoise d'Assainissement (SDA).

Ces règles prévoient les modalités de reversement des redevances à la SDA.

La convention indique également un suivi du recouvrement des factures jusqu'à la non-valeur par la ville d'Eybens.

Ces particularités dérogent notamment à la réglementation applicable aux modalités de recouvrement pour le compte d'un tiers.

La tenue des comptabilités des collectivités locales de la trésorerie d'Echirolles va être reprise sous l'application Hélios en 2010.

Le fonctionnement actuel (assainissement pris budgétairement sur le budget principal de la ville) n'est pas compatible avec l'application Hélios techniquement et réglementairement, cette application intégrant les règles de suivi des débiteurs conformément aux instructions comptables.

Aussi, il convient pour cette bascule, comme il est pratiqué pour les collectivités de la METRO liées par ce type de convention pour l'assainissement :

- d'intégrer les opérations budgétaires et comptables de l'assainissement dans le budget annexe « eaux »
- de comptabiliser ces opérations pour le HT budgétairement avec assujettissement à la TVA.

Le Conseil municipal décide d'intégrer les opérations relatives à l'assainissement dans le budget annexe du service de l'eau et que la comptabilisation de ces opérations se fasse avec assujettissement à la TVA.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baïetto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

6/ Dérogation par rapport au décret n°2000-815 du 25 août 2000 relatif à l'aménagement et la réduction du temps de travail dans la fonction publique

En cas de chute de neige, une équipe d'astreinte intervient afin de rétablir au plus vite la circulation, rendre accessible tous les bâtiments communaux (écoles, crèches, etc), et faciliter le déplacement sur les trottoirs et les stationnements.

L'équipe est organisée de façon à pouvoir assurer un roulement entre les agents, mais en cas d'épisode neigeux continu ou important dans la durée, l'ensemble de l'équipe peut être appelé à intervenir sur une longue durée, ce qui peut amener à déroger aux prescriptions minimales définies dans le décret précité :

- soit en dépassant l'amplitude horaire maximale de 12 heures quotidiennes,
- soit en ne respectant pas la durée minimum de 11 heures de repos quotidien,
- soit en ne respectant pas la durée minimum de 35 heures de repos hebdomadaire.

Le CTP a préalablement été consulté sur ce sujet le 21 janvier 2009.

Le Conseil Municipal autorise les agents assumant ces fonctions à déroger aux dispositions prévues par le décret n° 2000-815, pour des raisons incontournables de nécessités de service, pendant la période de déneigement (novembre à mars).

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baïetto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

7/ Subvention frais de transports : Club Omnisports et JBE

Dans le cadre de la convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional, il est prévu une participation aux frais de transports. Dans le cadre de leurs championnats, le Conseil municipal décide d'allouer la somme de :

130,00 € au club Omnisport (déplacement du 15/11/2008) et

145,60 € à la Joyeuse boule d'Eybens (déplacements du 23/11/08 et du 13/12/2008).

Club	Date	Lieu	Dépt	Distance	Nbre voitures	Rembours ement	Info	CM	
Omnisports	15/11/08	Clermont Ferrand	63	302	2	130	ok	Février	Total Omnisports
Omnisports	06/12/08	St Etienne de Cuines	73	98	4	0	Non remboursé	Février	130
Joyeuse Boule	23/11/08	Lyon	69	112	2	58,24	ok	Février	Total JBE
Joyeuse Boule	13/12/08	Lyon	69	112	3	87,36	ok	Février	145,60

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baïetto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

8/ Subvention frais de transports : OCE et BBEP

La convention de partenariat qui lie la ville d'Eybens et les clubs évoluant au niveau régional prévoit une participation aux frais de transports. Dans le cadre de leurs championnats, le Conseil municipal décide d'allouer la somme de :

1654 € au club Olympique Club d'Eybens (déplacements du 26/10 au 16/11/2008) et

524 € au Basket Ball Eybens Poisat (déplacements du 12/10 au 8/11/2008).

OCE	26/10/2008	Venissieux	69	315,50
OCE	09/11/2008	Chambon Fougerolles	42	436,65
OCE	09/11/2008	Thonon les Bains	74	465,68
OCE	16/11/2008	Divones les Bains	1	436,65

BASKETBALL	12/10/08	Bourg en Bresse	1	134,16	OK	
BASKETBALL	19/10/08	Bourg les Valence	26	0,00	Non remboursé	<100km
BASKETBALL	25/10/08	Clermont Ferrand	63	195,00	OK	
BASKETBALL	08/11/08	Clermont Ferrand	63	195,00	OK	

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

9/ Tarifs et date d'ouverture de la piscine municipale pour la saison 2009

Depuis 2006, le principe retenu est une unité de base correspondant à une heure.

Le tarif horaire est fixé pour 2009 comme suit :

T A R I F S	E Y B I N O I S		E X T E R I E U R S	
	De 5 à 17 ans	A partir de 18 ans	De 5 à 17 ans	A partir de 18 ans
GRATUIT - de 5 ans				
3 HEURES				
1 ENTREE	1,10 €	2,10 €	2,80 €	3,70 €
5 entrées de 3h	4,40 €	8,40 €	11,20 €	14,80 €
GROUPES (centres aérés)			2,50 €	3,70 €
JOURNEE				
1 ENTREE	2,00 €	3,30 €	4,50 €	6,00 €
5 entrées journée	8,00 €	13,20 €	18,00 €	24,00 €
AUTRES				
DEPASSEMENT (par fraction d'heure)	0,40 €	0,70 €	1,00 €	1,30 €
à partir de 17 HEURES 45	0,40 €	0,70 €	1,00 €	1,30 €
TARIF 12H-14H	0,80 €	1,40 €	2,00 €	2,60 €

Cas particuliers :

- Gratuité pour les enfants de moins de cinq ans accompagnés de leurs parents. Ne s'applique pas aux centres de loisirs.
- Les cartes abonnements de 5 entrées ont une validité établie pour la saison de fonctionnement quelque soit la date d'achat.

La piscine municipale ouvrira au public cet été pour une durée de 79 jours.

Le Conseil municipal approuve les tarifs 2009 et l'ouverture de la piscine du samedi 13 juin au dimanche 30 août 2009.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

10/ Convention d'affiliation des prestataires culturels avec le Conseil Général de l'Isère

Soucieux de permettre au plus grand nombre de collégiens isérois inscrits dans les collèges et autres établissements scolaires publics et privés, d'accéder à des activités sportives et culturelles variées et de développer les pratiques sportives et culturelles des jeunes, le département de l'Isère a initié un processus original « Le chéquier jeune Isère » depuis plusieurs années.

Ce dispositif permet aux collégiens, moyennant une participation relativement modique, fixée à 8 €, de bénéficier de huit contremarques ou chèques pour la pratique d'une activité sportive, culturelle, pour assister à une manifestation sportive, culturelle, forfait de ski, séance de cinéma et achat de livres...

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la reconduction de la convention permettant la participation du Département lors de l'achat d'une place à une manifestation culturelle.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baïetto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

11/ Convention de partenariat avec le CCSTI

Dans le cadre de l'Odyssée des savoirs, la Ville sollicite le CCSTI (Centre culturel scientifique technique et industriel de Grenoble) pour la co-organisation d'un troisième cycle de conférences-débats, en collaboration avec les membres du groupe «Sciences et société». L'objectif de ces conférences-débats est de rapprocher le monde scientifique et le grand public et de développer la connaissance de sujets scientifiques qui sont aussi des enjeux de société. Parallèlement à ces conférences-débats, plusieurs animations (exposition, atelier, projection de films...) sont organisées afin de diversifier les publics autour d'une thématique.

Le projet de convention avec le CCSTI pour l'année 2009 prévoit le versement d'une première tranche pour un montant de 4 150 € à la fin du 1^{er} semestre 2009 et d'une seconde tranche pour un montant de 4 150 € TTC à la fin du 2^e semestre 2009.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de partenariat avec le CCSTI.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

12/ Avenant au marché de maîtrise d'œuvre pour le Centre de l'enfance

La ville d'Eybens a lancé l'opération de restructuration et d'extension du Centre de l'enfance situé au 1, rue Paul Cézanne. Le stade d'avancement de l'opération est en phase APD (Avant Projet Définitif).

En application de l'article 7.2.3. du CCAP (Cahier des Clauses Administratives Particulières), le maître d'ouvrage dispose de 45 jours à compter de la date d'accusé de réception du dossier pour validation, ajournement ou rejet d'études.

L'implantation du Centre de l'Enfance fait l'objet d'une nouvelle étude sur le site des Flandrus.

Compte tenu du contexte de cette opération, un avenant de prolongation de délai de validation de la phase APD est nécessaire pour suspendre l'étude portant sur la réalisation du centre de l'enfance rue Paul Cézanne.

Ainsi, cette prolongation de délai permettra à la ville de :

- mener au mieux les deux scénarii en lui laissant le temps nécessaire pour trancher entre l'un et l'autre, une fois que sera réalisé l'ensemble des études d'impacts (faisabilité, financier, social, ...),
- lui permettre de ne pas arrêter le projet du centre de l'enfance, donc de ne résilier le marché de maîtrise d'œuvre avec les indemnités en application du code des marchés publics, sur ce site qu'après l'acquisition d'un autre site dédié.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation de délai de validation de l'APD du centre de l'enfance avec l'équipe de la maîtrise d'œuvre.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

13/ Prémption du bien cadastré AR0017, 5 impasse Champ Fila

Monsieur Buffard Alain et Madame Buffard Elisabeth, née Dufour, propriétaire d'un bien cadastré AR0017, situé 5 impasse Champ Fila, d'une surface de 1 000 m², en zone Ueb (zone d'activités industrielles avec une transformation possible en logements) du Plan Local d'Urbanisme de la commune d'Eybens, supportant un bâti de 200 m² au sol sur deux niveaux composé d'une habitation et d'un atelier, ont décidé de vendre leur bien.

La zone UE (zone d'activités) est une zone urbaine essentiellement consacrée aux activités économiques et aux grands équipements, pouvant accueillir des établissements classés soumis à déclaration ou à autorisation sans limitation de COS (coefficient d'occupation des sols) mais avec limitation de CES (coefficient d'emprise au sol). Elle comprend quatre secteurs différents. Le secteur UEb, dans lequel se trouve le bien dont il s'agit, correspond à l'accueil d'activités industrielles, artisanales, et de services hors activités commerciales, avec une possibilité d'évolution vers l'habitat dans l'enveloppe des bâtiments existants.

Conformément à la délibération du Conseil Municipal du 5 mai 1987 instituant un droit de préemption urbain sur toutes les zones U (urbaine) et NA (zone de future urbanisation, "NA" remplacé par "AU" dans le Plan Local d'Urbanisme) de la commune et à la délibération du Conseil municipal du 14 mars 2008 donnant délégation au Maire pour exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le Code de l'Urbanisme, ainsi qu'aux articles L.210-1 et suivants, L.211-1, L.300-1 et R.211-1 et suivants du Code de l'Urbanisme, la commune d'Eybens envisage d'exercer son droit de préemption et d'acquérir ce bien.

Conformément à l'article R.213-21 du Code de l'Urbanisme, l'avis du Service des Domaines a été recueilli et celui-ci estime que « le prix porté dans la DIA (déclaration d'intention d'aliéner) est conforme à la valeur vénale du bien » ce prix étant exclusif de toute indemnité accessoire et notamment de réemploi. Le prix porté dans la DIA étant de 300 000 €, dont 6 000 € de mobilier, la commune décide de préempter ce bien au prix porté dans la DIA, soit 300 000 €.

En effet, il est nécessaire de maîtriser le développement et l'évolution du quartier « Champ Fila » et ce bien représente un réel intérêt par rapport aux objectifs de la commune d'Eybens, celle-ci étant dans le périmètre du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la communauté d'agglomération, Grenoble Alpes Métropole, approuvé le 17 décembre 2004. De plus, la commune est membre du Comité Local de l'Habitat (CLH) de la Métro.

Les orientations du PLH sont, notamment, de répondre aux besoins importants de logements à l'échelle de la commune et de l'agglomération, d'assurer une véritable mixité sociale tant au niveau de la commune qu'à l'échelle des quartiers en assurant une répartition équilibrée entre le secteur locatif et celui des propriétaires. Il s'agit également de poursuivre la réalisation de logements sociaux pour se rapprocher du seuil de 20 % des résidences principales, en résorbant le déficit de logements sociaux locatifs connus à ce jour.

D'ailleurs, le Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) rappelle ces objectifs de mixité sociale et d'équilibre des types d'habitat.

Cette préemption s'exerce donc bien dans une opération ayant pour objet la mise en oeuvre d'une politique locale de l'habitat puisque, par délibération du Conseil Municipal du 1^{er} avril 2004, la commune d'Eybens a approuvé le PLH et que cette propriété offre de réelles possibilités de transformations en logements sociaux.

Le Conseil municipal autorise Le Maire à engager le processus de préemption au prix de 300 000 € et à signer tous les actes et tous les documents relatifs à cette acquisition.

Délibération adoptée par 28 oui pour 28 votants, un élu n'ayant pas pris part au vote.

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baïetto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

14/ Avenant au marché de travaux des tennis couverts à Eybens

Afin de répondre à l'évolution de la pratique du tennis sur la commune, une opération a été lancée pour la construction d'un nouvel équipement. Ce nouvel équipement comprend deux tennis couverts et les annexes correspondantes.

Le marché de travaux correspondant est composé de deux lots :

Lot 1 : Travaux de bâtiment tous corps d'état,

Lot 2 : aménagement extérieurs et VRD (voirie et réseaux divers) avec une option d'un système de récupération d'eaux pluviales d'une capacité de 10 000 litres.

Compte tenu :

- des intempéries qui ont stoppé les travaux en hauteur pour des raisons de sécurité des travailleurs,
- de l'arrêt des travaux du 29/09/2008 au 13/10/2008 par le SPMR (Société du Pipeline Méditerranée Rhône) afin que ce dernier puisse vérifier le tracé exact de sa canalisation qui passe à proximité.

La réception des travaux initialement prévue au 16 février 2009 a dû être reportée au 17 avril 2009.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer l'avenant de prolongation de délai avec les entreprises titulaires des lots 1 et 2 du marché de travaux.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baïetto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baiëtto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baiëtto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

15/ Modification des statuts du Sierg

Un arrêté inter-préfectoral doit être pris dans les prochaines semaines qui fixera la composition du Comité de Rivière Romanche, en charge du Contrat de Rivière.

Un Contrat de Rivière est un outil de programmation de travaux autour d'une rivière, en l'occurrence la Romanche, au service de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques.

Ce programme de travaux concerne une période de cinq ans. Il est élaboré en concertation et détaille, action par action, les objectifs visés, les modalités de mise en œuvre, le maître d'ouvrage, le coût et le financement de chaque opération.

Le Sierg est directement concerné par ce Contrat de Rivière au titre de son bassin versant.

Le Sierg figurera dans ce Comité de Rivière et siègera au collège des collectivités.

Il convient donc de modifier les statuts du Sierg pour que ceux-ci autorisent explicitement le syndicat à participer dans tous les aspects au Comité de Rivière.

Il conviendra en outre de prendre acte de la décision du Service Aménagement de Grenoble Universités, de ne plus s'approvisionner en eau potable auprès du Sierg.

Pour ce faire, il convient de compléter ses statuts : Article 2 – Objet du syndicat, alinéa 2, intitulé Compétences générales du syndicat, et Article 2, C-Missions ponctuelles, troisième alinéa, comme suit :

- « le Sierg a en outre compétence pour participer à toute instance ou organisme dont l'objet porte sur l'eau, mais également l'assainissement et les cours d'eau, dès que leur objet concerne le bassin versant du Syndicat ou les problématiques de la qualité de l'eau potable ou de la sécurisation de l'alimentation.
- En particulier, le Sierg participe aux travaux de la Communauté de l'Eau Potable (CEP), de la commission en charge de l'élaboration et du suivi du Schéma Directeur de la Ressource en Eau (SDRE), de la Commission Locale de l'Eau (CLE) du Sage Drac-Romanche, du Comité de Rivière Romanche et de toute instance susceptible d'être ultérieurement mise en place. »
- « L'alimentation en eau des consommateurs spécifiques suivants : serres de la ville de Grenoble, golf international intercommunal ».

Le Conseil municipal approuve les deux modifications, objet d'une nouvelle rédaction de l'article 2 des statuts du Sierg.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baiëtto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

16/ Mise à disposition du terrain de l'ancien centre de tri postal

L'Etablissement Public Foncier Local de la Région Grenobloise (EPFLRG) a acheté l'ancien centre de tri postal dans le but de créer une réserve foncière.

Comme la réaffectation du bâtiment n'était pas possible, l'EPFLRG a fait démolir celui-ci.

Cette parcelle, cadastrée AE0030, sise rue Le Corbusier, d'une surface de 16 071 m² est maintenant totalement libre.

Deux sociétés de démolition et de travaux publics, EGT et Fileppi, ont sollicité la commune d'Eybens pour pouvoir s'installer provisoirement, entreposer des matériaux et procéder à du concassage de matériaux provenant de démolitions.

Afin d'éviter des occupations non souhaitées de cette parcelle, il est convenu, avec l'EPFLRG, d'accéder à la demande de ces entreprises.

L'EPFLRG ne souhaite pas louer directement ce terrain mais propose de le mettre à la disposition de la commune d'Eybens à titre gratuit qui devra, par convention, la gérer « en bon père de famille ».

La commune établira par la suite un bail de mise à disposition du terrain en question à ces deux entreprises, bail qui définira notamment l'occupation autorisée, le montant de la location, le délai de préavis avant restitution du terrain à la commune ainsi que les modalités de remise en état.

Le Conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition par l'EPFLRG à la commune d'Eybens de ce terrain et, ensuite, à signer le bail de location à l'euro symbolique avec les entreprises EGT et Fileppi.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baïetto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baïetto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

17/ Convention pour le financement de la signalétique du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

La Métro a engagé une démarche pour programmer un projet de Plan Local de Gestion de l'Espace (PLGE) sur le territoire de la Colline du Mûrier et des Quatre Seigneurs, en collaboration avec les communes d'Eybens, de Gières, de Saint-Martin-d'Hères et de Poisat.

Le financement de l'élaboration de ce projet a été formalisé dans une convention de partenariat établie en février 2005.

Le rapport final du projet du territoire nous a été transmis en janvier 2006.

La réflexion conduite a permis de dégager les objectifs prioritaires suivants :

- mobiliser le foncier en vue du confortement de l'agriculture et d'une nouvelle installation agricole,
- conforter la dimension pédagogique et éducative de la colline autour des deux pôles du Mûrier et du Parc Hubert Dubedout,
- renforcer le maillage entre les espaces publics et améliorer la gestion des sites publics,
- valoriser la forêt.

Les actions prioritaires ont été définies, et notamment pour le point 2, à savoir la mise en place de la signalétique suivante :

- le sentier pédagogique de la clé des champs comprenant dix panneaux dont deux totems spécifiques aux extrémités du sentier,
- neuf panneaux points de départ PDIPR aux différentes « portes d'entrée » de la Colline du Mûrier et des Quatre Seigneurs. Deux panneaux sont sur la commune d'Eybens (au vélodrome et au château).

Un projet de convention a été établi ; il précise la durée de la convention, les engagements des partenaires et la répartition des dépenses prévisionnelles dont une partie est assurée par des subventions provenant du Conseil Régional et du Conseil Général.

La participation de la commune d'Eybens est évaluée à 1 545,00 € ; la somme correspondante sera inscrite au budget 2009.

Le Conseil municipal approuve le projet de convention pour le financement de la signalétique du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR), dans le cadre du Projet Local de Gestion des Espaces (PLGE), et autorise le Maire à signer cette convention et tous documents relatifs à cette affaire.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baïetto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

18/ Augmentation des droits de place sur le marché et composition du groupe de travail marché de détail

La commune a souhaité que les habitants puissent bénéficier d'un service commercial de proximité en appuyant la création d'un marché en avril 2005.

Le premier groupe de travail marché de détail du 5 avril 2005 avait acté la gratuité des droits de place sur les cinq premiers mois. Les frais de placement demandés à compter du 1^{er} octobre 2005 avaient été fixés à 0,50 € par mètre linéaire et par jour de déballage.

Après enquête du service économique, il est apparu que la pratique générale sur l'agglomération est de distinguer un tarif pour les abonnés et un second pour les occasionnels.

Il a aussi été constaté que les tarifs appliqués à Eybens sont inférieurs à ceux pratiqués en moyenne sur l'agglomération.

Cette question a été à nouveau abordée en groupe de travail marché de détail, le 23 septembre dernier. Un consensus a été trouvé.

A compter du 1^{er} janvier 2009, il est donc proposé de faire évoluer les tarifs par jour de déballage comme suit :

- 0,55 € par mètre linéaire pour les abonnés,
- et 0,80 € par mètre linéaire pour les passagers.

Il est par ailleurs proposé que Philippe Loppé et Marie-Françoise Laval siègent en tant que titulaires au groupe de travail marché de détail et que Pierre Villain et Jean Baringou soient suppléants.

Le Conseil municipal approuve ces deux propositions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baiëtto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baiëtto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Grifféro - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

19/ Coopération décentralisée avec la ville de Brital au Liban – demande de subvention

La coopération avec le Liban se poursuit avec la ville de Brital.

Une délégation libanaise composée d'un élu et d'un technicien est venue à Eybens en décembre dernier afin de découvrir la mise en oeuvre de notre politique socio-culturelle.

Le bilan de la mission a été positif. Au delà de l'intérêt des échanges sur la démarche, les visites sur site avec l'explication d'activités (tels que les ateliers décentralisés, le fonctionnement du Centre Loisirs et culture) leur ont permis de s'interroger sur les outils et compétences nécessaires.

Par ailleurs, la rencontre avec différentes associations qui couplent notamment lieu de vie, de solidarité et ateliers de création, leur a montré que la mise en oeuvre avec des moyens modestes était possible pour peu que l'objectif soit clairement énoncé.

Il est souhaitable de continuer à appuyer la municipalité de Brital sur cette thématique culturelle avec la mise en oeuvre de projets concrets, la formation de bénévoles, et un travail de communication auprès des populations des deux communes, afin de faire connaître les projets et de les valoriser.

Le Conseil municipal autorise le Maire à déposer des dossiers de subvention auprès du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes et de tout autre partenaire susceptible de subventionner ces projets.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baiëtto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baiëtto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baiëtto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

20/ Coopération décentralisée avec la ville d'Independencia au Pérou – demande de subvention

Dans le cadre du programme de solidarité avec le Pérou entre collectivités locales européennes et latino-américaines sur le thème de l'eau et de l'assainissement, les villes d'Eybens, Gières et Poisat en France et d'Independencia au Pérou, se sont engagées depuis plusieurs années dans une action de coopération décentralisée.

Depuis 1992, les projets ont bénéficié d'un co-financement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE) et ponctuellement de la Commission Européenne et du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG).

Les actions ont porté jusqu'en 2007 sur des travaux d'adduction d'eau et d'assainissement dans les quartiers. Les villes françaises contractualisaient alors avec une ONG pour la réalisation et le suivi des travaux sur place, et des délégations se rendaient régulièrement au Pérou pour constater leur avancée et décider de la suite de la coopération.

Cette phase consacrée à l'adduction d'eau est désormais achevée, puisque les derniers quartiers non raccordés aux réseaux sont situés géographiquement dans des zones en forte pente où il devient très difficile de conduire des travaux. Dans ces quartiers et dans ceux qui ne bénéficient de l'eau courante que quelques heures par jour, la municipalité s'est tournée vers des actions de formation de la population au traitement de l'eau (pastilles de chlore), à sa conservation et à l'hygiène domestique.

L'association AGDS, dont le personnel est issu de l'ONG avec laquelle les villes françaises contractualisaient jusqu'alors (SUM Canada), intervient déjà sur place. Sur l'année 2008 cette ONG a conduit avec succès des formations à Independencia financées par les trois villes françaises et le MAEE. Quelque 250 familles d'Independencia, choisies parmi les plus précaires économiquement en ont bénéficié. Ce partenariat inclut la municipalité qui détermine avec l'association les quartiers dans lesquels intervenir.

Le projet 2009 consiste à poursuivre les actions de formation à l'éducation sanitaire à Independencia. Il s'inscrit donc dans la continuité des précédents initiés depuis 1989. Les villes souhaitent continuer leur effort. La recherche de co-financements complémentaires et la volonté de mutualiser les actions avec d'autres acteurs (tant en France qu'au Pérou) est une partie de cette stratégie de long terme.

La ville d'Eybens, au nom des villes de Gières et Poisat, propose donc un dossier de demande de subvention pour réaliser ces objectifs. Elle est désignée par les autres partenaires en tant que maître d'ouvrage pour cette opération.

La part financière des villes s'élèverait à 8 000 € et serait répartie ainsi (base de calcul janvier 2009) :

Ville	Nombre d'habitants	% du total	Contribution selon %	Proposition
EYBENS	9454	53	4240	4200
GIERES	6262	35	2800	2800
POISAT	2065	12	960	1000
Total	17781	100	8000	8000

Le Conseil municipal approuve la responsabilité de maîtrise d'ouvrage confiée à la ville d'Eybens par ses partenaires et autorise le Maire à déposer des dossiers de demande de subvention auprès :

- du Ministère des Affaires Étrangères et Européennes (MAEE),
- du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région Grenobloise (SIERG),
- autres institutions.

Délibération adoptée à l'unanimité

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto

VILLE D'EYBENS

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le jeudi 5 février 2009 à 20 h, le Conseil municipal de la commune d'Eybens dûment convoqué s'est réuni en mairie sous la présidence de Marc Baietto, Maire.

Date de la convocation : vendredi 30 janvier 2009

Présents :

Marc Baietto - Dominique Scheiblin - Philippe Loppé – Marta Chron – Louis Sarté – Nelly Maroni - Pierre Villain - Hocine Mahnane - Jean Baringou - Gabriel Griffero - Georges Fourny - Anne-Marie Scotto - Marie-Françoise Laval - Christian Roux - France Mendez - Hervé Guillon – Jean-Luc Benoit - Philippe Straboni - Christine Pierre - Pascale Versaut - Pierre Bejjaji - Yasmina Mahdjoub - Emmanuelle Bertrand – Véronique Pelofi – Aurélie Sauze - France Bueno - Alain Aguilar - Francesco Silvestri

Excusés ont donné pouvoir :

Antoinette Pirrello à Dominique Scheiblin

Secrétaire de séance : Aurélie Sauze

Elus en exercice : 29

Elus présents : 28

Ont donné pouvoir : 1

Absent : 0

21/ Coopération décentralisée avec la ville de Vama en Roumanie – demande de subvention

Elaborée à l'initiative du Conseil de l'Europe, la convention de Madrid de 1980 permet aux collectivités locales d'avoir une légitimité pour conduire des actions de coopération décentralisée.

C'est en 1989 que la ville d'Eybens s'est engagée dans des actions de coopération décentralisée en direction de la commune de Vama (Roumanie) en partenariat avec l'association Eybens Vama Roumanie qui assure sur le terrain le suivi de certaines missions.

Sur les cinq dernières années les projets réalisés concernent :

- clôture des travaux d'adduction d'eau de la commune de Vama par l'intermédiaire de la CERA (Commission Eau Rhône-Alpes),
- construction des toilettes du collège Luorgu G. Toma de Vama,
- Installation du chauffage d'une école primaire,
- réalisation de sanitaires et installation de chauffage (école primaire de Strămtura qui accueille des enfants roms),
- réalisation de toilettes dans l'école maternelle.

De 2002 à 2007, certains projets ont bénéficié d'un cofinancement du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes (MAEE).

Adhésion européenne : continuité des relations

Depuis janvier 2007, la Roumanie adhère au système des valeurs représentées par l'Union européenne. Une option irréversible qui est assumée avec réalisme, lucidité et confiance par les Roumains.

Dans ce contexte, les excellentes relations développées par le passé entre la France et ce pays ont une importance fondamentale et doivent s'inscrire, en toute logique, dans une continuité.

La diversification et l'approfondissement des rapports bilatéraux représentent une des principales actions de soutien de la part de tous les partenaires concernés par la coopération décentralisée, initiée notamment par la ville d'Eybens depuis 1989.

La Roumanie, nouvel état membre de l'Union européenne, présente encore des disparités profondes d'ordre social, économique et également d'équité territoriale.

Aussi l'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne ne doit pas conduire à la diminution, voire la fin de toute relation d'accompagnement de projets initiés par la ville d'Eybens depuis de nombreuses années.

Les assises de la Coopération Décentralisée Franco-Roumaine de novembre 2007 à Nantes ont confirmé que la coopération décentralisée est une nouvelle forme de solidarité internationale qui permet de créer un partenariat mutuellement profitable et dont la valeur essentielle est la réciprocité, en apportant des savoir-faire, des conseils et de la formation.

C'est par ces actions que les collectivités construisent de la citoyenneté.

L'adhésion de la Roumanie à l'Union européenne redynamise donc les enjeux de la coopération décentralisée Franco-Roumaine et invite à de nouvelles orientations. Cela modifie le contenu des partenariats entre collectivités locales, et les actions de coopération décentralisées peuvent devenir également un vecteur favorisant le développement des politiques économiques et sociales en milieu rural, cela afin de prévenir entre autres l'exode et les migrations.

Le Ministère Français des Affaires Etrangères et Européennes lance un appel à projet de soutien à la coopération décentralisée européenne pour l'année 2009. Cet appel à projet s'adresse aux collectivités territoriales françaises et leurs groupements dans le cadre d'un partenariat de coopération décentralisée avec les collectivités territoriales étrangères. La Roumanie fait partie des pays éligibles à cet appel à projet. La thématique définie pour cet appel est le soutien à la gouvernance locale.

Dans le cas où le MAE retiendrait ce projet, cela se traduirait pour Vama par un soutien économique et touristique à la vie locale. Cette action serait principalement orientée vers l'appui et l'apport d'un savoir-faire relatif à la réalisation de sentiers de randonnées pédestres et de VTT ainsi qu'à la conception d'une signalétique se rapportant à cette initiative. La commune de Vama disposant d'un enneigement conséquent, la création de pistes de ski nordique pourrait être envisagée.

L'itinéraire choisi permettrait de relier par voie pédestre les monastères de Bucovine (Voronet, Humor. Moldovita, Sucevita, Putna).

Les conditions de réussite de ce projet passent inévitablement par l'implication de personnes influentes. C'est pourquoi ce partenariat franco-roumain donnera lieu à la constitution d'un groupe d'accompagnement, composé de membres élus des deux communes, mais aussi de représentants associatifs français et roumains disposant d'une expérience dans ce sens (Eybens Vama Roumanie, Sipavag).

Sur ce projet des contacts bilatéraux ont été maintenus entre Vama et Eybens, et une première étude de faisabilité réalisée sur le terrain par l'association de Vama, a donné lieu à cinq propositions de tracés d'itinéraires possibles.

L'objectif prioritaire de ce premier travail de repérage est certes de promouvoir et d'identifier d'avantage les différentes possibilités de randonnées pédestres situées aux alentours de la commune de Vama, mais aussi de confirmer plus précisément la forte motivation de nos partenaires roumains à conduire ce projet en lien avec les partenaires d'Eybens.

Ce travail doit maintenant se concrétiser et démontrer que c'est un projet cohérent au bénéfice de la région de Vama et susceptible de recevoir le soutien financier du MAEE.

Dans ce projet, le montant global de participation de la ville d'Eybens s'élèverait à 12 650 €. Ces crédits sont disponibles sur la ligne budgétaire : Chapitre 204, Article 20 417, Fonction 041.

Afin de permettre aux communes d'Eybens et de Vama de mener à bien ce projet, le Conseil municipal autorise le Maire à entreprendre les démarches nécessaires à l'obtention de subventions auprès de tous les organismes susceptibles de participer à son cofinancement (Etat, Conseil régional, Union européenne, Conseil général...).

Délibération adoptée par 28 oui pour 28 votants, un élu n'ayant pas pris part au vote.

Certifiée exécutoire le
Le Maire, Marc Baietto